

PROPRIÉTAIRE	
Nom du propriétaire ou mandataire autorisé :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse courriel :	

TRAVAUX	
Date de début :	
Date de fin :	

LIEU D'ARROSAGE		
☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale

JOINDRE À VOTRE DEMANDE

☐ Tout document nécessaire à l'évaluation de la demande.

FRAIS

☐ Frais de permis pour nouveau système d'arrosage automatique 65 \$

RÉGLEMENTATION

- L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :
 - a. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair, les mardis, jeudis et samedis
 - b. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair, les mercredis, vendredis et dimanches
- Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi;
- Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour tenir compte des effets du vent.

Si vous désirez arroser à l'extérieur de ces heures, vous devez vous procurer l'autorisation de la Ville en remplissant ce formulaire.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____

*Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.
Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée*

Ceci n'est pas une autorisation de commencer les travaux.

« Veuillez noter que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souscrit à une Politique de confidentialité, laquelle vous informe des fins et des modalités de traitement des renseignements personnels collectés et de vos droits quant à ces renseignements. Nous vous invitons à la lire attentivement en accédant au lien suivant https://ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/client_file/upload/pdf/Ville/reglement/Pol_GC-P-23-02_Politique-de-confidentialite-et-de-protection-des-renseignements-personnels-Loi_25.pdf. En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue recueille certains renseignements personnels pour les fins de la demande associée au présent formulaire »